



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 10 juin 2025 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues
M. Alain Jobin, maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
M. Simon Valcourt, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

Assistent également à la séance:

M. Benoit Gaudette, directeur sécurité incendie
Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures quarante-quatre (19h44), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2025-06-49

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 3 juin 2025
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt – Lettre MMQ - Ristourne
 - 5.2 Dossier RH - Embauche préventionniste (temporaire)
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 Abroger la résolution no 2025-05-44 Budget : Achat APRIA Saint-Germain
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 7.1 Rapport du directeur incendie
 - 7.1.1 Rencontre MRC (21 mai 2025) – Réunion DirSSI
 - 7.1.2 Rapport mensuel des interventions – Mai 2025
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
 - 9.1 Entente de constitution de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – terme initial
 - 9.2 Étude optimisation, Phase 2 – Début des travaux
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2025-06-50

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 et d'en autoriser les signatures.

2025-06-51

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 3 JUIN 2025

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 3 juin 2025.

DÉPÔT – LETTRE MMQ - RISTOURNE

La secrétaire-trésorière dépose au membre du CA, la lettre qu'elle a reçue de la Fédération québécoise des Municipalités en lien avec la part de ristourne attribuée à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2025.

2025-06-52

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE (TEMPORAIRE)

Considérant l'article 2.01 des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, adoptés en 2017;

Considérant la résolution 18-03-41 adoptée le 13 mars 2018 afin d'ajouter le salaire technicien en prévention des incendies à l'annexe B des conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

Considérant la résolution 2025-03-23 qui laisse le poste de préventionniste vacant;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ce qui suit :

- D'approuver le contrat de travail à durée déterminée à intervenir avec monsieur Jérémie Caron, afin de retenir ses services à titre de technicienne en prévention des incendies, pour la période s'échelonnant du 16 juin 2025 au 31 décembre 2025, avec possibilité de prolongation, le tout conformément aux conditions prévues au contrat de travail, tel que soumis.

2025-06-53

ABROGER LA RÉOLUTION NO 2025-05-44 BUDGET : ACHAT APRIA SAINT-GERMAIN

Considérant la résolution no 2025-05-44 adoptée le 13 mai 2025 octroyant un budget de 2 500\$ pour l'acquisition d'équipement de protection respiratoire auprès de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ;

Considérant que la liste des équipements soumis au directeur incendie le 16 avril n'est plus représentative des équipements encore disponibles ;

Considérant le bilan du directeur incendie sur les équipements restants ;

En conséquence, il est proposé par M Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution no 2025-05-44 adoptée le 13 mai 2025 octroyant un budget de 2 500\$ pour l'acquisition d'équipement de protection respiratoire.

INFORMATION DU DIRECTEUR

RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Rencontre MRC (21 mai 2025) – Bref retour sur la rencontre des DirSSI
- ✓ Rapport mensuel des interventions – Mai 2025

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

IMMEUBLES

VENTILATEUR PLAFOND CASERNE 50

Un membre du conseil demande un retour sur ce point qui a été abordé en janvier 2025. Une relance sera réalisée auprès de la municipalité membre.

INFORMATIONS DIVERSES

ENTENTE DE CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

La secrétaire-trésorière fait mention que la régie atteindra le terme initial prévu à l'entente de constitution le 31 décembre 2025. N'ayant pas reçu d'avis, le renouvellement automatique prévue à l'entente sera en vigueur. Celui-ci étant par période successive de dix (10) ans. La secrétaire-trésorière rapporte aussi les requêtes des municipalités membres au niveau de la période d'avis.

ÉTUDE D'OPTIMISATION, PHASE 2 – DÉBUT DES TRAVAUX

La secrétaire-trésorière fait un retour sur la rencontre tenue le 20 mai dernier auprès des maires, des élus, des directeurs et directrices généraux et dépose le procès-verbal rédigé par la MRC. Dossier à suivre.

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

2025-06-54

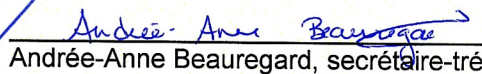
LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures dix-sept (20h17), il est proposé par M Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (15 e) jour de juillet 2025.


Yves Guérétte, président


Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière